

## Compte rendu – Session de travail du lundi 14 septembre 2026

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 14 septembre 2026 en présence des journalistes à la Salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : M. Jean-François Aubin, M<sup>e</sup> François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Guy Daigle, M. Pierre-Luc Fortin, M. Jean-Denis Girard, Mme Gabrielle Groulx, M. Vincent Héroux, Mme Édith Lachance, M. Jean-François Lasnier, M. René Martin, M. Pierre Piché et Mme Nancy Sabourin.

Sont absentes : Mme Annie Provencher et Mme Sabrina Roy.

| Approbation des comptes rendus des sessions de travail ordinaires des rencontres du 31 août et du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 et des rencontres du 17 et du 18 août 2026                         |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Aucune modification n'est apportée aux comptes rendus des sessions de travail ordinaires des rencontres du 31 août et du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 et des rencontres du 17 et du 18 août 2026. |  |
| Décision : s. o.                                                                                                                                                                                    |  |
| Responsable de l'exécution : s. o.                                                                                                                                                                  |  |
| Échéancier / suivi : s. o.                                                                                                                                                                          |  |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élue ou élu) – heure : s. o.                                                                                                                           |  |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.                                                                                                                                              |  |

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

### Sujet

Des questions sont posées et des explications sont données en lien avec les points de l'ordre du jour.

Au **point 5**, Mme Édith Lachance considère que le projet de révision du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal représente un recul et souhaite pouvoir discuter davantage au sujet de l'apparence de conflit d'intérêts ainsi que de l'ingérence dans le travail des fonctionnaires. Plusieurs autres membres du conseil municipal se disent satisfaits du projet tel qu'il a été présenté et sont prêts à aller de l'avant. Des explications sont données quant à la distinction à faire entre l'apparence de conflit d'intérêts et le conflit d'intérêts. Par ailleurs, les membres du conseil municipal sont libres de consulter un conseiller en éthique en cas de doute.

Au **point 7**, M. Jean-François Lasnier demande si ce règlement d'emprunt est en lien avec le droit de préemption. La réponse est oui.

Au **point 11**, M. Jean-François Aubin fait part à ses collègues de la proposition de Mme Édith Lachance d'attendre au mi-mandat pour adopter ce règlement, afin d'avoir le temps d'en faire l'expérience et aussi de solliciter un avis externe et neutre qui viendrait expliquer les modifications proposées. Toutefois, la majorité des membres du conseil municipal se disent prêts à adopter le règlement. De plus, le point a déjà été remis afin que l'avis juridique demandé par Mme Lachance puisse être reçu et partagé avec toutes et tous les membres. Par ailleurs, il est préférable d'adopter le règlement maintenant, afin de le rendre conforme à la loi qui a changé. Il sera toujours possible d'y apporter d'autres modifications par la suite.

Au **point 15**, M. Jean-François Aubin énumère les nominations d'élues ou élus à titre de représentantes ou représentants de la Ville dans des dossiers stratégiques : M. Jean-Denis Girard au comité de villes maritimes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Mme Annie Provencher au Bureau de l'innovation, et Mme Nancy Sabourin dans le dossier des personnes en situation de handicap.

Au **point 16**, M. Vincent Héroux explique la demande reçue d'un citoyen de son district qui serait dans l'obligation de couper sa haie de cèdres d'une quarantaine d'années pour pouvoir rendre sa clôture conforme à la réglementation provinciale en lien avec les piscines résidentielles, ce qui a mené le conseil municipal à faire cette demande d'assouplissement auprès du gouvernement provincial. Mme Nancy Sabourin demande quelles sont les chances que le gouvernement provincial accepte de revoir sa réglementation, ce à quoi M. Jean-François Aubin répond que parfois les demandes d'une Ville peuvent entraîner des changements, et que d'autres municipalités ou l'UMQ pourraient décider de s'impliquer dans la démarche.

Le **point 17** sera discuté dans la partie à huis clos.

Au **point 18**, M. Vincent Héroux demande si le Ministère peut radier un solde dû, et si la Ville entend accorder des prêts garantis par de cautions. M. Jean-François Aubin répond que ce contrat de prêt sera géré par Innovation et développement économique Trois-Rivières (IDÉ TR). Par ailleurs, un membre de la direction générale adjointe siège à ce comité et en confirme la rigueur et l'expertise de haut niveau.

Au **point 19**, Mme Nancy Sabourin trouve dommage que les membres du conseil municipal ne puissent déposer de projets dans le cadre de cette charte. Toutefois, les membres du conseil municipal peuvent toujours faire des propositions d'innovation à l'interne.

Au **point 35**, M. Vincent Héroux déplore que la Ville doive assumer les coûts pour la réfection d'une infrastructure appartenant à la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc.

Au **point 37**, il est précisé que la Ville est toujours dans l'attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le règlement d'emprunt, et que, sans cette approbation dans la journée de demain, le point devra être retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

Aux **points 39 et 40**, M. Jean-Denis Girard demande pour quelle raison il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire. Or, cela serait assez fréquent dans le domaine des produits chimiques, où il y a très peu de fournisseurs.

(M. Jean-François Lasnier se retire de la salle de réunion durant les discussions sur les **points 42 à 50**)

Aux **points 44 et 45**, M. Vincent Héroux demande pour quelle raison il y a eu si peu de soumissionnaires dans certains cas, puisqu'il s'agit de la même machinerie. Or, le tout dépend de la disponibilité de la machinerie des soumissionnaires, sans plus.

Aux **points 55 et 56**, Mme Nancy Sabourin explique que le comité temporaire du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Ville est dissout pour faire place à la Corporation du 400<sup>e</sup> de Trois-Rivières, et annonce la tenue d'une conférence de presse demain après la séance. La composition de cette corporation devra être adoptée par le conseil municipal une fois le recrutement terminé.

MM. Pierre Piché et Guy Daigle voudraient que des membres du conseil municipal puissent siéger au conseil d'administration de la corporation. M. Jean-François Aubin répond qu'il pourrait

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>y avoir une entente entre la Ville et la corporation. Mme Sabourin ajoute que l’intention est de dépolitiser cet événement et cette corporation, qui s’occupera des fêtes du 4 juillet chaque année.</p> <p>Au <b>point 57</b>, M. Vincent Héroux demande la teneur de l’implication du personnel municipal et des ressources que la Ville entend allouer à ce protocole d’entente. Mme Nancy Sabourin répond qu’il s’agit d’un travail de cohésion sociale mené avec le Bureau du développement social qui n’implique ni des heures de fonctionnaires ni des sommes d’argent. Mme Édith Lachance demande si la Ville a un droit de regard en ce qui a trait aux lieux où l’unité mobile se rendra. La réponse est oui, la Ville a été consultée. Mme Lachance et M. Pierre Piché souhaitent pouvoir voir ces endroits sur une carte.</p> <p>(M. Jean-François Aubin se retire de la salle de réunion durant les discussions sur les <b>points 58 et 59</b>)</p> <p>Aux <b>points 58 et 59</b>, M. François Bélisle préside l’assemblée pendant que M. Jean-François s’est retiré. M. Jean-François Lasnier souhaite comprendre le contexte de l’entente, et souligne la difficulté rencontrée par la population de son district pour avoir accès à des piscines et à des cours d’initiation à la natation. M. Bélisle répond que les heures mises à la disposition de la population dans ce cas-ci sont offertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens. Des membres du conseil municipal souhaitent avoir une présentation au sujet de cette entente. Cela pourra être fait au Comité Animer et soutenir la communauté.</p> |
| <b>Décision : s. o.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Responsable de l’exécution : s. o.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Échéancier / suivi : s. o.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élue ou élu) – heure :</b></p> <p>M. Pierre-Luc Fortin a quitté la salle de réunion à 13 h 59.</p> <p>M. Jean-François Lasnier a quitté la salle de réunion à 13 h 58 et y est revenu à 14 h 04 (discussion sur les points 42 à 50).</p> <p>M. Jean-François Aubin a quitté la salle de réunion à 14 h 15 et y est revenu à 14 h 26 (discussion sur les points 58 et 59).</p> <p>M. Guy Daigle a quitté la salle de réunion à 14 h 28.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |